



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

Agir ensemble, protéger chacun



## Ouvrez votre compte AT/MP avant le 1<sup>er</sup> décembre 2021

Accessible depuis [net-entreprises.fr](https://net-entreprises.fr), le compte accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) vous permet de bénéficier de services en ligne pour gérer vos cotisations et prévenir les risques liés à votre métier.



**Notification en ligne** de votre  
taux de cotisation AT/MP



**Demande en ligne** des  
subventions **Prévention TPE**



**Bilan individuel**  
des risques professionnels

# POURQUOI OUVRIR UN COMPTE AT/MP ?



**Gratuit** et actualisé quotidiennement.



**Remplissez votre obligation légale** de dématérialisation de la notification de taux.



**Téléchargez directement** l'attestation des indicateurs des risques professionnels pour répondre à un marché public.



**Accédez au bilan individuel** des risques professionnels, vous permettant de vous comparer avec les autres entreprises de même taille et secteur.



Les entreprises de moins de 50 salariés peuvent demander une **Subvention Prévention TPE** pour financer du matériel ou des actions pour protéger la santé et sécurité de leurs salariés.



## Comment ouvrir un compte AT/MP ?

Pour créer un compte AT/MP, rien de plus simple !  
Rendez vous sur [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr) et faites votre demande.  
L'ouverture de votre compte se fera dans un délai maximal de 24h.